

20 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2007

Transport aérien par la Défense

Accord-cadre sur le transport aérien pour la Cour pénale internationale

Accord-cadre sur le transport aérien pour la Cour pénale internationale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, et de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a pris acte de la signature prévue de l'accord-cadre relatif au transport aérien, par la Défense, de suspects détenus qui doivent comparaître devant la Cour pénale internationale. L'accord prescrit les conditions générales des transports.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>